

Aide : publication de décisions VS

Table des Matières

Introduction	2
Recherche (Recherche dans le texte intégral)	2
Filtres	3
Collection d'arrêts.....	4
Date de la décision et date de publication	4
Mots-clés	5
ATF.....	5
Tribunaux	5
Domaines juridiques	6
Législation fédérale	6
Législation VS	6
Langue du document.....	7
Travailler avec les filtres	7
Favoris et recherche prédéfinie	7
Liste de résultats	8
Version Cache.....	10

Table des illustrations

Illustration 1 – Page de recherche	2
Illustration 2 – Opérateurs.....	3
Illustration 3 – Filtre Collection d'arrêts.....	4
Illustration 4 – Choix des mots-clés avec menu déroulant	5
Illustration 5 – Filtre créé à partir d'un mot-clé	5
Illustration 6 – Tribunaux (choix de sources de recherche)	5
Illustration 7 – Choix de domaines juridiques.....	6
Illustration 8 – Nouveau filtre avec trois degrés de précision (loi, article, alinéa).....	6
Illustration 9 – Législation cantonale et le filtre ainsi créé.....	6
Illustration 10 – Opérateur AND dans les labels ATF	7
Illustrations 11 – Opérateur OR dans les labels ATF	7
Illustration 12 – Page de recherche avec aperçu des résultats, filtres et détails du document (droite)	8
Illustration 13 – Les résultats de recherche peuvent être ordonnés par date de publication (Options)	9
Illustration 14 – Détails du document présentés en tant que filtres	9
Illustration 15 – Version Cache d'un document avec la liste de références à droite	10

Introduction

La publication de décisions en ligne permet un accès facile aux documents pertinents. Vous pouvez entrer vos termes de recherche dans le champ de recherche (1). Chaque recherche peut être combinée avec des filtres (2). A l'aide des filtres, il est possible de déterminer précisément dans quelles sources la recherche doit avoir lieu (décisions publiées, décisions d'un tribunal spécifique) ; la recherche peut également être restreinte (date, type de document, etc.) ou élargie (mot-clé, normes légales).

L'espace du milieu (3) montre la liste des résultats (par niveau de pertinence, avec un titre de document et un extrait ainsi que les méta-informations qui peuvent être utilisées pour une nouvelle recherche). L'espace de droite (4) permet de voir les détails de chaque document (liste complète de méta-informations et de mots-clés).

Le lien « Décisions récentes » (5) propose des recherches prédéfinies permettant de consulter les décisions actuelles des tribunaux. En haut à droite de l'écran, la langue de le masque de recherche peut être définie (de / fr).

Pour une recherche encore plus efficace, des filtres peuvent être employés dans le champ des filtres (6). Les filtres que vous utilisez fréquemment peuvent être en outre enregistrés en tant que favoris.

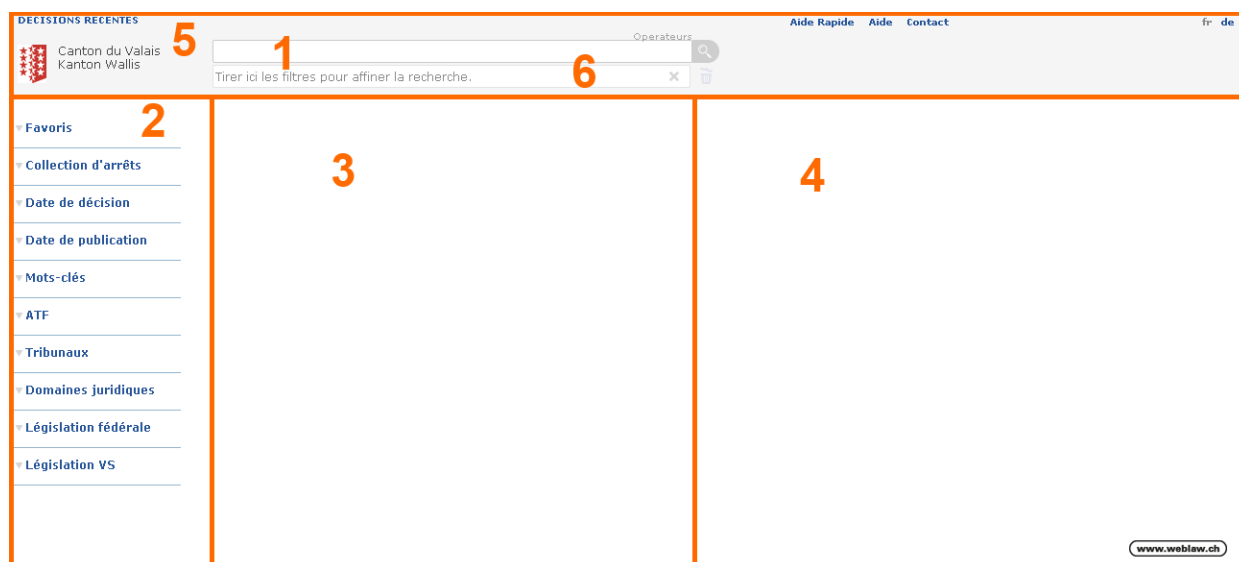


Illustration 1 – Page de recherche

Recherche (Recherche dans le texte intégral)

Lors d'une recherche, vous pouvez utiliser un ou plusieurs termes de recherche. Dans les réglages de base, la recherche se fait dans toutes les sources (toutes les décisions publiées en ligne).

Pour des recherches plus précises, vous pouvez utiliser les opérateurs de recherche suivants :

Opérateur	Description	Exemple
Espace	Une espace séparant plusieurs mots correspond à l'opérateur AND. Tous les mots doivent apparaître dans le document.	secret bancaire
AND	Tous les mots doivent apparaître dans le document.	secret AND bancaire
+	Même effet que l'opérateur AND. L'opérateur	+ secret + bancaire

	+ doit se trouver devant chaque terme concerné.	
NOT	Les termes précédés par NOT ne doivent pas apparaître dans le document.	secret NOT bancaire
-	Même effet que l'opérateur NOT. L'opérateur - doit se trouver devant chaque terme concerné.	secret -bancaire
OR	Au moins un des termes doit apparaître dans le document.	banque OR bancaire
()	Les parenthèses permettent la formation de groupes de termes.	(secret OR bancaire) AND violation
"Phrase"	Tous les termes doivent apparaître dans le document dans l'ordre donné.	"violation du secret bancaire"
*	Remplace une ou plusieurs lettres à l'intérieur ou à la fin d'un mot.	jus* trouve justice, justifié, justement etc.
?	Remplace une lettre à l'intérieur ou à la fin d'un mot.	v?e trouve vue et vie
~	Recherche approximative (prend en compte différentes manières d'écrire un mot).	Sahra ~ trouve Sara et Sarah
~ 10	Recherche de proximité (deux mots séparés au maximum par un nombre donné d'autres mots).	"secret bancaire" ~ 10 secret suivi par bancaire au maximum 10 mots plus tard

Illustration 2 – Opérateurs

Une recherche avec le champ de recherche vide permet d'afficher tous les documents. Cette manière de procéder n'est utile que lorsqu'elle est combinée avec un filtre spécifique (affichage de tous les documents qui correspondent à ce filtre).

Les termes de recherche que vous introduisez dans le champ de recherche ne sont pas traduits. Il s'agit d'une recherche exacte qui ne prend pas en compte les différentes versions grammaticales d'un mot.

Vous pouvez élargir votre recherche à l'aide des méta-informations (recherche en plusieurs langues et avec des mots-clés) ainsi que l'affiner (limitation spécifique à l'aide des filtres).

Filtres

Les filtres (Espace des filtres (2) dans l'illustration 1) sont des méta-informations qui peuvent être utilisées pour filtrer les résultats de recherche. Vous pouvez en tout temps introduire des filtres dans le champ prévu à cet effet (champ des filtres (6)). Cette action entraîne automatiquement une nouvelle recherche, dont les résultats seront filtrés d'après ce nouveau filtre.

Exemple : un mot-clé est entré dans le champ de recherche. La date de publication (date d'aujourd'hui) est ajoutée en tant que filtre dans le champ des filtres. Seuls les documents contenant la date de publication mentionnée ainsi que la notion recherchée apparaîtront dans la liste de résultats.

La combinaison des termes de recherche et des filtres correspond à une recherche avec l'opérateur AND. Seuls les documents qui remplissent en même temps les deux critères apparaîtront dans la liste de résultats.

Les filtres peuvent être insérés dans le champ des filtres de plusieurs manières. Vous pouvez cliquer sur un filtre avec la touche gauche de la souris et le tirer dans le champ des filtres en maintenant enfoncée la touche de la souris. De plus, il est possible de double-cliquer sur un filtre avec la touche gauche de la souris pour placer le filtre directement dans le champ des filtres. Le même effet se produit si vous cliquez sur un filtre avec la touche gauche de la souris en maintenant enfoncée la touche « ctrl » sur le clavier.

Enfin, il existe également la possibilité d'utiliser le menu contextuel de chaque filtre. Faites un clic droit de la souris sur un filtre pour afficher le menu contextuel. Cela vous donne la possibilité de mettre le label sous les favoris (symbole étoile) ou de le mettre directement dans le champ des filtres (symbole étiquette). Suivant le contexte, un label peut également être effacé (symbole poubelle). Cela vaut pour les filtres dans les favoris et dans le champ des filtres.

Dans le champ de filtres, chaque filtre peut être effacé individuellement (tirer le filtre à la poubelle avec le clic gauche ou utiliser le menu contextuel). Avec le signe X à droite du champ des filtres, tous les filtres utilisés seront effacés en même temps.

Actuellement, les types de filtres suivants sont disponibles :

Collection d'arrêts

Grâce au filtre « Collection d'arrêts », vous pouvez définir exactement les sources de la recherche. Dans les réglages de base, la recherche se fait automatiquement dans toutes les sources. Chaque domaine spécifique peut être activé ou désactivé grâce au symbole de la flèche (►). En choisissant un ou plusieurs domaines, vous pouvez limiter par vous-même les sources utilisées durant la recherche.



Illustration 3 – Filtre Collection d'arrêts

Les sources à votre disposition sont organisées selon l'organe de publication et, ensuite, selon l'année de publication.

Date de la décision et date de publication

Par le biais de la date de la décision ou de la date de publication, il est possible de restreindre la recherche à une période de temps donnée. La recherche contient les périodes prédéfinies suivantes : aujourd'hui, hier, derniers 7 jours, derniers 30 jours, derniers 360 jours. Il est également possible de définir de manière individuelle la période de temps souhaitée (un calendrier s'affiche après un clic sur le lien « Autre »).

Mots-clés

Les mots-clés permettent une recherche simultanée en plusieurs langues. La recherche avec les mots-clés utilise actuellement le thésaurus Jurivoc (Thesaurus Jurivoc © 1999-2012 Tribunal fédéral suisse). Dans la recherche sont intégrés a) les 9000 notions essentielles avec leur traduction et b) les synonymes. Le type de mot-clé trouvé affecte la pertinence des résultats obtenus : les documents contenant un synonyme sont moins pertinents que ceux contenant la notion exacte.

Le filtre des mots-clés permet un choix parmi tous les mots-clés catalogués. Dès que vous commencez à écrire, le système vous propose automatiquement une liste de mots-clés en complétant le début du mot. Important : seuls les mots-clés contenus dans l'un des documents existant dans la base de données seront affichés.



Illustration 4 – Choix des mots-clés avec menu déroulant



Illustration 5 – Filtre créé à partir d'un mot-clé

Cliquez sur la notion proposée pour créer un filtre avec ce mot-clé. Ensuite faites-le glisser dans le champ des filtres. Vous élargissez ainsi votre recherche avec les langues, les synonymes et les versions grammaticales de mots.

ATF

Avec le filtre ATF, vous pouvez restreindre votre recherche à l'aide des arrêts du Tribunal fédéral (publiés dans le recueil officiel). Vous pouvez utiliser uniquement les arrêts qui sont effectivement cités dans l'un des documents contenus dans la base de données. La recherche s'effectue en plusieurs langues ; vous pouvez utiliser l'abréviation ATF ou BGE, de même que DTF. Si un ATF n'est pas cité correctement (numéro de page différent que la page de début de l'arrêt), la référence sera tout de même trouvée et vous serez dirigé vers la décision correcte. Afin d'activer cette fonction, il suffit d'introduire la citation de l'ATF voulu (la citation sera automatiquement complétée lors de l'écriture), choisir l'ATF dans la liste de propositions et tirer ensuite le filtre vers le champ des filtres.

Tribunaux

Grâce au filtre « Tribunaux », l'utilisateur peut, sans utiliser de filtre « Collection d'arrêts », restreindre sa recherche aux décisions d'un seul tribunal.



Illustration 6 – Tribunaux (choix de sources de recherche)

Domaines juridiques

Chaque décision publiée appartient à un domaine juridique. Le domaine juridique d'une décision est affiché en tant que méta-information directement dans la liste de résultats. Avec le filtre Domaines juridiques, vous pouvez rechercher tous les documents appartenant à un domaine juridique donné.

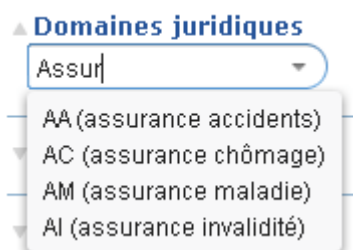


Illustration 7 – Choix de domaines juridiques

Législation fédérale

Ce filtre vous permet de restreindre la recherche aux documents contenant des normes choisies de la législation fédérale. Entrez en premier lieu l'abréviation de l'acte légal recherché. La sélection automatique vous propose ensuite une liste de toutes les abréviations correspondant à ce que vous avez écrit. Lorsque vous aurez sélectionné l'acte légal souhaité, il sera enregistré provisoirement en dessous du champ de saisie. Ensuite, vous pouvez encore ajouter des articles spécifiques, puis finalement des alinéas et d'autres niveaux hiérarchiques. Une fois que vous avez atteint le degré de précision souhaité, cliquez sur le signe (✓) à droite du champ de saisie. Ainsi, un nouveau filtre sera créé. Les filtres peuvent être créés pour différents degrés de précision (lois, articles, alinéas, etc.).



Illustration 8 – Nouveau filtre avec trois degrés de précision (loi, article, alinéa)

La recherche avec un filtre de législation fédérale est également effectuée en plusieurs langues. Les abréviations, ainsi que les niveaux en-dessous (art., al., ch., let.), sont aussi traduits.

Législation VS

Avec le filtre de normes cantonales, vous pouvez restreindre votre recherche de manière analogue à celle mentionnée ci-dessus.

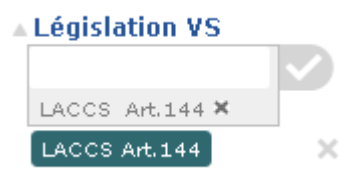


Illustration 9 – Législation cantonale et le filtre ainsi créé

Langue du document

Les documents sont analysés en avance par l'application de recherche et classés par langue de document. Ce filtre vous permet de définir la langue souhaitée pour restreindre la recherche.

Travailler avec les filtres

Certains filtres peuvent être combinés. Dans ce cas, le système permet de placer plusieurs filtres les uns à côté des autres dans le champ des filtres. Si, par contre, ceci n'est pas possible, l'utilisateur est averti par un message automatique. Le fait de placer des filtres les uns à côté des autres revient à utiliser l'opérateur AND (présentation graphique : tous les angles sont arrondis, les filtres sont espacés). Si les filtres sont déposés l'un sur l'autre, cela crée automatiquement l'opérateur « ou » (représentation graphique : les filtres sont collés l'un à l'autre, l'espace entre eux est réduit à une ligne verticale).



Illustration 10 – Opérateur AND dans les labels ATF



Illustrations 11 – Opérateur OR dans les labels ATF

Favoris et recherche prédéfinie

L'utilisateur peut enregistrer un filtre dans les favoris pour la durée d'une session de recherche (espace (2), « Favoris »). Il a en outre la possibilité d'utiliser une recherche prédéfinie (« Décisions récentes »).

Liste de résultats

La liste des résultats est affichée dans l'espace au milieu de la page de recherche (3). La liste des résultats se compose des titres des documents et d'un lien qui renvoie au document original, ainsi que d'un résumé du contenu qui contient les méta-informations relatives au document. Toutes ces méta-informations sont directement affichées en tant que filtres. Vous pouvez facilement affiner la liste de résultats en tirant ces filtres dans le champ des filtres pour déclencher ainsi une nouvelle recherche.

De plus, pour chaque résultat, des liens vous conduisent directement aux détails du document (4) (symbole de flèche ►). Le nom de fichier fonctionne comme un lien vers la version Cache du document, tandis que le symbole PDF sous la flèche vous conduit au document original.

DÉCISIONS RÉCENTES Operateurs Aide Rapide Aide Contact fr de

Canton du Valais
Kanton Wallis

travail

Tirer ici les filtres pour affiner la recherche.

▼ Favoris

▼ Collection d'arrêtés

▼ Date de décision

▼ Date de publication

▼ Mots-clés

▼ ATF

▼ Tribunaux

▼ Domaines juridiques

▼ Législation fédérale

▼ Législation VS

Résultat 1-10 de 43. OPTIONS

- [TCVS C1 11 157](#)
de **travail** ; temps et frais de déplacement) JUGCIV - 2... du **travail**, par le service de protection des travailleurs et des relations du **travail**, d'une requête à l'encontre de Y... du **travail**, la demanderesse a indiqué renoncer au montant de
17.07.2012 20.06.2013 TCVS Travail fr
- [TCVS S1 12 204](#)
DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DU **TRAVAIL** (SICT), intimé... de **travail**) - 2 - Faits A. Le 6 septembre 2012, X... **travail** du 1er septembre 2012 au 1er décembre 2012) à l'attention du Service de l'Industrie, du Commerce et du **Travail** (SICT)
07.01.2013 20.06.2013 TCVS AC (assurance chômage) fr
- [TCVS C3 11 178](#)
Tribunal du **travail** dans la cause opposant le recourant à Y... **travail** contre Y... réclamant à ce dernier le paiement de... Après avoir entendu les parties, le Tribunal du **travail**... recommandé. Le Tribunal du **travail** a retenu en substance
01.06.2012 20.06.2013 TCVS contre décision finale fr
- [TCVS C1 11 229](#)
travail, dont les conclusions étaient ainsi libellées : 1. La... et Frs. 3'800.- à titre de temps de **travail** non indemnisé... janvier 2011 irrecevable », « le lieu de **travail** de Mme X... travailleurs et des relations du **travail**, agissant en qualité d
31.01.2012 20.06.2013 TCVS Travail fr
- [TCVS S1 11 157](#)
à la capacité de **travail** résiduelle de l'assurée, il a
15.02.2012 20.06.2013 TCVS AI (assurance invalidité) fr

Titre de document TCVS C1 11 157
Numéro de l'affaire TCVS-C1-11-157

Législation du canton Valais
LTar Art.35 Abs.1 LTar Art.32 Abs.1

Législation fédérale
CPC Art.404 Abs.1 CPC Art.308 Abs.1 Bst.a CO Art.319 Abs.1
CPC Art.95 Abs.3 Bst.b CPC Art.317 Abs.2 CO Art.42 Abs.2
0,276... Art.247 Abs.2 Bst.b CO Art.322 Abs.1 CO Art.319 CO Art.361

Mots-clés
LIEU DE TRAVAIL TRAVAILLEUR TRAVAIL CONTRAT EMPLOYEUR LIEU
MINE DEVIS EFFET DÉCISION

Arrêts du Tribunal fédéral
123-III-129 133-III-489 108-II-69 91-II-372 126-I-95 116-II-145
131-III-439 124-III-305

Arrêts du Tribunal fédéral
4C.356/2004 8C_817/2010 4C.315/2004 4C.24/2005

www.weblaw.ch

Illustration 12 – Page de recherche avec aperçu des résultats, filtres et détails du document (droite)

Les résultats de recherche peuvent être ordonnés par pertinence ou par date de publication. Le changement se fait en cliquant sur les Options, présentes en haut à droite de la liste de résultats.

Résultat 1-10 de 43. ⚙️ OPTIONS

20 juin

1. [TCVS P3 12 104](#) ▶
 la forme de **travail** externe. Par décision du 11 août 2011... forme de **travail** et de logement externes, bien qu'il puisse... l'exécution de la peine sous la forme de **travail** et de logement PDF
29.06.2012 20.06.2013 TCVS !104! fr
2. [TCVS P1 12 10](#) ▶
 P1 12 10 JUGEMENT DU 5 JUILLET 2012 Tribunal cantonal du Valais Cour pénale I Composition de la Cour : Jérôme Emonet, président; Hermann Murmann, Dr. Lionel Seeberger, juges; Bénédicte Airiau, greffière. dans la cause pénale entre Mi PDF
05.07.2012 20.06.2013 TCVS Vie & intégrité corporelle fr
3. [TCVS P3 11 104](#) ▶
 l'Etat, il était débordé par son **travail** administratif et n... répété qu'il avait été dépassé par la charge de **travail** et PDF
12.01.2012 20.06.2013 TCVS Classement fr

Illustration 13 – Les résultats de recherche peuvent être ordonnés par date de publication (Options)

L'affichage des détails du document se trouve à droite de l'écran.

▲ Norm Bund +

OG Art.91

BZP Art.24

ZTG Art.1

BankG Art.25

VRK Art.31 Abs.4

OG Art.93 Abs.3

VStG Art.21 Abs.1 Bst.a

BV Art.189 Abs.4

OG Art.106 Abs.1

OG Art.83 Bst.a

▲ Thesaurus +

OECD

BUNDESGERICHT

KANTON

AUSLEGUNG

ENTSCHEID

INTERNATIONAL

DOPPELBESTEUERUNGSAB...

RAHM

BUNDESRAT

VORINSTANZ

▲ Entscheid des Bundesgerichts +

122-II-446

126-I-112

80-I-342 S.346

132-I-29

121-III-219

137-I-145

136-II-274

110-IB-287

110-IB-1

115-V347

Illustration 14 – Détails du document présentés en tant que filtres

Version Cache

La version Cache d'un document regroupe toutes les informations disponibles relatives à ce document. Le contenu du document original est présenté en format HTML. Les références identifiées sont directement mises en lien (hyperliens) dans le texte de la version Cache. Cela est également le cas dans la liste de références à droite de la page. Les références mises en lien utilisent le site links.weblaw.ch pour garantir la fiabilité des résultats.

En haut à gauche de chaque version Cache se trouvent toujours un lien pour revenir à la masque de recherche ainsi qu'un lien permettant d'accéder au document original.

Le 15 avril 2011, Y _____ et X _____ ont signé une convention, aux termes de laquelle la première autorise la seconde à utiliser la servitude pour antenne accordée à l'Etat du Valais, via la police cantonale et sise sur la parcelle no xxx, propriété de Y _____. En contrepartie, X _____ s'est engagée à verser un montant forfaitaire et global de 3'000 fr. à Y _____.

F. Par mémoire du 13 avril 2011, X _____ a ouvert action contre l'Etat du Valais en paiement de 524'378 fr. 30, invoquant d'une part, la violation par le canton de la convention de location du 28 juin 2007 signée avec la police cantonale, d'autre part, la responsabilité fondée sur la confiance.

Dans sa réponse du 17 juin 2011, l'Etat du Valais a conclu au rejet de la demande, pour autant qu'elle soit recevable, sous suite de frais et dépens. Par mémoire déposé le même jour, il a appelé en cause Y _____, en formulant les conclusions suivantes :

1. Le présent appel en cause est admis et en conséquence « Y _____ » devient partie à la procédure.
2. En cas d'admission de l'action principale plaise au Tribunal de O _____ :
 - a) condamner Y _____ à réparer le dommage réellement subi par la X _____ ;
 - b) condamner Y _____ à tous les frais de procédure et de décision ;
 - c) ainsi qu'à l'allocation d'une équitable indemnité à la demanderesse et à la défenderesse pour leurs dépens.
3. Renvoyer les frais et dépens de la décision sur l'appel en cause en fin de procédure.

Par écriture du 14 juillet 2011, Y _____ a conclu au rejet de l'appel en cause, invoquant qu'elle ne pouvait être tenue pour responsable des retards encourus par X _____ dans l'installation de ses antennes, car elle était dans l'attente d'une proposition de règlement de la part de cette dernière.

Par décision du 13 septembre 2011, le juge de district a admis l'appel en cause, précisé que Y _____ devenait partie au procès opposant X _____ à l'Etat du Valais et renvoyé à fin de cause le sort des dépens et des frais, ces derniers étant arrêtés à 750 francs. Le dispositif a été notifié aux parties le même jour.

Par courrier du 15 septembre 2011, X _____ a requis la motivation de la décision précitée. Les considérants ont été expédiés aux parties le 13 décembre 2011.

En substance, le premier juge a considéré que le dommage allégué par X _____, -résultant de l'impossibilité de poser les nouvelles antennes permettant la diffusion du *Digital Audio Broadcasting* (DAB) en Valais -, semblait provenir de l'opposition, vraisemblablement abusive, formée par Y _____ au projet mis à l'enquête publique. Quant à l'Etat du Valais, il ne paraissait pas avoir violé ses obligations de bailleur. Le magistrat a ainsi retenu que les prétentions que nourrait

excès
programme du conseil fédéral
local professionnel
bâle-ville(canton)
indemnité supplémentaire
exclusion(en général)
fausse indication
demande(action en justice)
information(en général)
condition(présupposition)
titre(document)
limitation(en général)
salaire

Législation fédérale

[Cst.: Art.9](#)

[CO: Art.253](#)

[CPC: Art.16](#) [Art.18](#) [Art.32](#)

[Art.33](#) [Art.35](#) [Art.81](#) [Art.82](#)

[Art.106](#) [Art.125](#) [Art.142](#)

[Art.319](#) [Art.320](#) [Art.321](#)

[Art.326](#)

Législation cantonale VS

[LO: Art.37](#)

[LTar: Art.19](#) [Art.27](#) [Art.29](#)

[Art.34](#) [Art.35](#)

[LACPC: Art.5](#)

Feuille fédérale

[2006/6986](#)

[2006/6898](#)

Autres arrêts dès 2000

[4A_462/2010](#)

[4A_431/2009](#)

Arrêts principaux TF

[127-I-54](#)

[129-I-8](#)

[133-IV-286](#)

Illustration 15 – Version Cache d'un document avec la liste de références à droite

La reconnaissance de références dans les textes de documents est possible grâce à la technologie spécialisée de Weblaw. La reconnaissance de références permet d'identifier une grande diversité de références juridiques, comme par exemple les lois, la jurisprudence et la littérature.

Contact :
Weblaw SA
Laupenstrasse 1
3008 Berne
031 380 57 77
info@weblaw.ch